

Aliénation d'un délaissé de voirie rue Leverrier à M. et Mme Bernard BOLE

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. et Mme BOLE Bernard sont propriétaires des parcelles bâties cadastrées section NZ n° 1 et 2 sises 26, rue Leverrier.

Ils ont sollicité la Ville de Besançon afin d'acquérir le délaissé de voirie cadastré section NZ n° 218 qui jouxte leur propriété. D'une surface totale de 68 m², ce délaissé est apparu lors de la réalisation du chemin piétons qui relie la rue Leverrier au Lycée des Gravier Blancs.

En conséquence, il est proposé de céder à M. et Mme BOLE Bernard cette parcelle au prix de 520 € après avis du Service des Domaines.

Les frais d'acte seront à la charge de M. et Mme BOLE.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette aliénation aux conditions énoncées ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir
- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opération réelle	Produit de la vente	92 824 775 00501 30100		520,00	
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	914 675 00501 20200	520,00		RUE-25056
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	914 2112 00624 20200		520,00	

«Mme Nicole WEINMAN : C'est juste parce que le Conseil va se terminer et que je pense que vous avez été interrogé il y a très longtemps y compris en campagne quand on ne vous appelait pas encore Monsieur le Maire sur un emplacement pour monter un chapiteau pour le Passe-Muraille.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas pourquoi vous me parlez de cela dans la rue Leverrier.

Mme Nicole WEINMAN : Parce que je me demandais s'il n'y aurait pas un délaissé quelconque à leur proposer.

M. LE MAIRE : Parce que la rue Leverrier, c'est aux Montboucons.

Mme Nicole WEINMAN : Non pas là-bas mais leur trouver un emplacement, au moins qu'ils posent un chapiteau.

M. LE MAIRE : Alors là, ce n'est plus un cavalier. Cela dit, vous savez quand même qu'on a fait un emplacement pour les cirques déjà, ça ne vous a pas échappé. On ne va pas en parler ce soir mais on a travaillé avec Passe-Muraille, qui fait un superbe travail. On est en train de réfléchir au niveau des Prés de Vaux mais c'est très compliqué. Mais je connais bien le problème».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.